

L'ajournement

Ma question se rapporte à celle que j'ai posée le 27 mars, qui figure à la page 2472 du *hansard*. Elle était adressée au ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M. Olivier). Trois ministres ont précédé celui-ci. L'un est à l'autre endroit. Lui et un autre sénateur n'auront pas le droit de créer une nouvelle équipe de baseball. Les paris sportifs les tracassent beaucoup. L'autre était commentateur sportif. Je pensais qu'il discuterait avec certains de ses homologues des provinces, sans prendre de décisions unilatérales. Ensuite, le député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette) visait l'unité canadienne pour pouvoir obtenir le plus de publicité possible pour elle-même, mais elle n'a pas fait grand-chose en réalité.

Je suis enchanté que le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur soit ici aujourd'hui pour répondre à ma question. Je tiens à signaler à la Chambre l'initiative unilatérale du gouvernement libéral qui annule en fait l'entente fédérale-provinciale de 1979 sur les loteries. C'est une attaque directe contre le fédéralisme coopératif. Le président du comité des actionnaires de la SLI a demandé à deux reprises aux autorités fédérales de discuter des divergences de vues fédérales-provinciales sur les loteries.

La nouvelle loterie sportive risque d'entraîner une prolifération des paris et loteries sportifs, car la Société canadienne des paris sportifs essaie de couvrir ses énormes frais de démarrage. Compte tenu des piètres résultats de la Loto Sélect québécoise, la loterie sportive fédérale risque de ne pas marcher si l'on ne crée pas une loterie à numéros. Puisque le marché des loteries est restreint, la concurrence risque d'entraîner une hausse des frais administratifs, et publicitaires ainsi que des commissions; par conséquent, les bénéfices à répartir entre la culture, le sport amateur, les loisirs, la santé et la recherche écologique seraient moins élevés.

Outre qu'il traite avec mépris une entente fédérale-provinciale et menace par conséquent toutes les ententes fédérales-provinciales, le gouvernement libéral semble ne pas respecter l'entente de 1979, puisqu'elle avait été conclue par le gouvernement conservateur de M. Clark. Cette attitude risque de créer un précédent très néfaste, car on est en droit de se demander si un gouvernement formé par Brian Mulroney n'abrogerait pas unilatéralement une partie ou toutes les ententes conclues par le gouvernement libéral.

Il convient de rappeler que l'entente de 1979 était une bonne entente. Elle a fait adopter au Canada une coutume commune à la plupart des autres gouvernements fédéraux, comme celui des États-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest, où les loteries et paris sportifs relèvent des gouvernements provinciaux. Même sur le plan économique, l'entente de 1979 était avantageuse pour le gouvernement fédéral. En ne faisant rien d'autre que de laisser les loteries aux provinces, le Trésor fédéral a reçu jusqu'à présent 124 ou 125 millions de dollars de la SLI, et il pourrait recevoir à peu près 35 millions cette année. Je suis certain que le ministre accepterait.

Si les provinces s'en sont bien tirées pendant les quatre années où elle ont dirigé exclusivement les loteries, on ne peut savoir ce que le gouvernement fédéral y a gagné en comparant les recettes de Loto Canada avec l'argent que le Trésor fédéral reçoit de la SLI. En 1977, 1978, 1979 et 1980, soit en quatre ans, les bénéfices de Loto Canada se chiffraient au total à 210 millions. Le Trésor fédéral a reçu 10.5 millions et 5 p. 100 des bénéfices globaux étaient sensément destinés à la santé, au sport amateur et aux loisirs. C'est du moins ce que je suppose

puisque, contrairement à l'Ontario, où les bénéfices provenant des loteries sont visés par les lois en vigueur, le gouvernement fédéral a versé directement les paiements qu'il touche de la SLI aux recettes générales. Je compte vérifier sur les quatre dernières années pour voir si le ministère fédéral du Multiculturalisme et le ministère de la Condition physique et du Sport amateur ont chacun reçu leur moitié des paiements de la SLI pour cette période, ou s'ils se sont fait rouler et si les fonds provenant de ces loteries ont servi à remplacer le financement de base.

• (1805)

Il se pose également un autre problème qui risque de se révéler embarrassant et qui concerne les 3.2 millions de dollars de prix non réclamés de Loto Canada. Loto Canada a gardé cet argent au lieu de permettre aux Canadiens de le gagner grâce à un tirage supplémentaire, comme celui de la Loto 6/49, ou en le répartissant en proportion de ses bénéfices distribués.

Je n'aborderai pas cet aspect aujourd'hui, mais j'ai posé une question au sujet des 12.8 millions de dollars qui se trouvaient au départ dans la caisse, en demandant comment le ministre avait transféré ces fonds dans l'autre caisse. Je sais qu'il va demander au moins à ses homologues de discuter de cette question, parce qu'au cas contraire, il va perdre les clubs de baseball et s'attirer encore plus d'ennuis.

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à ce sujet. Je dois souligner à la Chambre, comme vous le savez déjà, que les provinces ont démontré leurs intentions, et plus que leurs intentions, elles sont déjà devant la Cour. Je ferai donc attention dans mes déclarations. J'aimerais dire tout simplement en réponse à ce que mon collègue d'en face prétend lorsqu'il dit que nous avons brisé une entente qu'il a signée lui-même en 1979. Nous répondons non. Nous n'avons pas brisé cette entente, parce que nous n'avons aucune intention d'administrer de loterie.

Ce que nous avons l'intention de faire, c'est d'administrer un pari sportif qui est complètement différent d'une loterie. Comme vous le savez, dans une loterie, vous prenez un numéro au hasard et vous avez des chances de gagner. Lorsqu'on parle de pari sportif, on parle surtout d'essayer par votre intelligence et vos connaissances dans le domaine du sport, de déterminer qui pourrait être le gagnant ou perdant.

J'aimerais toucher un peu ce sujet dans le contexte où mon bon ami d'en face me dit qu'on n'a pas fait de consultations. Je dois soutenir que mes hauts fonctionnaires ont eu des consultations avec les autorités des loteries à travers le pays pour leur dire nos intentions de briser cette entente. La plus belle preuve, monsieur le Président, c'est qu'encore aujourd'hui, j'entendais via les media dire que ceux qui avaient signé l'entente de 1979 nous avaient envoyé un chèque de 8 millions de dollars. Or, lorsque vous avez une partie qui vous dit qu'elle ne respecte pas l'entente, on ne la paie pas, et le lendemain dire que vous ne l'avez pas respectée, je trouve ça très, très curieux. Laissez-moi vous dire une chose qui est très sérieuse: C'est que le fait est que le gouvernement canadien a besoin d'argent pour que